

Les inconvénients de l'antipyrine (oligurie, érythèmes, troubles digestifs) sont atténués par l'emploi du lait et de boissons abondantes qui favorisent le fonctionnement du rein.

L'efficacité de l'antipyrine est d'ailleurs moindre que celle de l'arsenic.

On a dans ces derniers temps proposé de substituer à l'antipyrine son succédané, l'*exalgine*, à la dose de 50 à 50 centigrammes (Moncorvo).

En résumé : antipyrine, chloral, arsenic, tels sont les médicaments que l'expérience a consacrés comme étant les meilleurs à opposer à la chorée. On devra se rappeler qu'aucun d'eux n'a une action spécifique, et que l'un échoue là où tel autre peut donner un succès; aussi sera-t-on souvent amené à les essayer successivement. « Un remède qui guérirait tous les sujets atteints de chorée est une chimère », a dit Bouteille, en 1819; cet aphorisme n'a rien perdu de sa justesse.

Certains médicaments sont encore utiles dans la chorée, à titre d'agents accessoires du traitement. Les divers toniques, et notamment les *préparations martiales*, doivent être employés, lorsque les malades sont anémiques, débilités.

Il nous reste à parler des divers moyens physiques, que l'on a mis en œuvre contre la chorée, et dont l'importance est au moins égale à celle des divers médicaments. Les *révulsifs* sont aujourd'hui complètement abandonnés; l'*électricité*, prônée par les uns, repoussée par les autres, n'a pas ici d'indication précise. L'*hydrothérapie* employée prudemment est fort utile chez les choréiques, mais elle est contre-indiquée s'il existe des complications cardiaques. On peut employer la douche froide, en jet brisé; le professeur Joffroy préfère l'enveloppement dans le drap mouillé. Le malade est placé dans un drap qu'on a trempé dans de l'eau à 10 ou 12 degrés et légèrement exprimé. On le frictionne pendant deux ou trois minutes, puis on applique par-dessus le drap mouillé une couverture de laine et on reporte le malade dans son lit; on le laisse ainsi pendant une demi-heure; ce moyen donne d'excellents résultats dans les chorées graves, associé à l'emploi du chloral.

La douche doit plutôt être réservée pour la convalescence. Le *repos au lit* est un moyen indispensable dans les chorées graves.

Les *bains sulfureux* sont surtout utiles au moment de la convalescence. Une saison à *Néris*, *Bagnères-de-Bigorre*, *Salins*, etc., pourra achever la guérison.

La *gymnastique*, non pas la gymnastique brutale, mais la pratique de mouvements rythmés, est très utile lorsqu'elle est entreprise dès le début et conduite avec méthode; on recommande en même temps d'exercer le larynx au moyen du chant. Dans son mémoire sur la chorée, G. Sée insiste sur l'excellence de la gymnastique et sur les détails de sa technique. On peut employer le *massage* (Goodhart) concurremment avec la gymnastique.

Rappelons que le changement d'air, le *séjour à la campagne* peuvent exercer une influence salutaire sur la santé des choréiques. Le *repos absolu* a été recommandé par Seguin, comme ayant une valeur curative réelle; il est indispensable dans les cas graves. On doit, en tout cas, suspendre les études du malade et lui éviter toutes les fatigues, les émotions susceptibles d'aggraver son état. Il passera au lit une partie de la journée.

On doit surveiller l'*alimentation* sans d'ailleurs imposer aux malades un régime qui leur inspire de la répugnance. Il faut leur donner des aliments faciles à mastiquer et à digérer, notamment des panades épaisses, additionnées de jus de viande. Les malades pouvant s'étouffer en avalant brusquement des aliments résistants. Il est nécessaire de remplacer les verres par des gobelets en métal, car les verres peuvent être brisés pendant les mouvements choréiques des maxillaires; pour la même raison, on doit interdire l'usage des fourchettes, des couteaux pointus.

Dans les formes graves, il faut prendre de nombreuses précautions pour éviter les contusions et les blessures. Le lit sera entouré de planches matelassées, les membres seront protégés par une couche épaisse d'ouate.

La direction du traitement doit varier suivant les formes de la chorée :

Dans les *chorées légères*, il faut être très réservé sur l'emploi des médicaments et se borner à prescrire le *repos*, le *changement d'air*, quelques *douches* ainsi que la *gymnastique suédoise*.

Dans les *chorées de moyenne intensité*, on prescrit soit l'*arsenic* à doses rapidement croissantes, soit l'*antipyrine*, ainsi que les moyens précédents. On conseillera de plus le *repos* mitigé.

C'est exclusivement dans les *formes graves* qu'il faut avoir recours aux hypnotiques, et en particulier au *chloral*. A l'emploi systématique du chloral on joint l'*enveloppement dans le drap mouillé*.

D'ailleurs le traitement essentiel consiste dans ces cas dans le *repos au lit* combiné avec l'*isolement*.

Pendant la convalescence on usera avec avantage des toniques : *fer*, *quinquina* : de l'*hydrothérapie* déjà mentionnée, de la *gymnastique suédoise*.

La chorée paralytique ne comporte pas de traitement particulier; l'*hydrothérapie*, l'*arsenic* sont les moyens à lui opposer.

Pendant la *grossesse*, on traite la chorée de préférence avec le *chloral* et les *bromures*. Pinard prescrit le chloral aux doses de 4 à 10 grammes par jour Tarnier préférerait le bromure qu'il donnait à doses élevées : 4, 8 et même 12 grammes par jour. Il semble d'ailleurs que l'on a groupé, sous l'étiquette commune de chorée des femmes enceintes, un certain nombre de faits disparates, relevant les uns de la maladie des ties, les autres de l'hystérie, d'autres enfin de la chorée chronique familiale ou chorée de Huntington (Gilles de la Tourette). Dans un certain nombre de cas de chorée gravidique on est intervenu par l'avortement pour faire cesser l'état choréique; on n'hésitait pas à sacrifier l'enfant pour sauver la vie de la mère que l'on croyait menacée par cet état. Dans quelques cas ces interventions ont été suivies de la disparition des mouvements choréiques; dans d'autres circonstances ces mouvements ont persisté après l'avortement provoqué. En tout cas, ces interventions ne semblent plus justifiées, car la maladie des ties et l'hystérie d'où relèvent la plupart des « chorées gravidiques » sont incapables de déterminer la mort d'une femme enceinte.